Avis d'Appel d'Offres 18/2026
FOURNITURE DES TICKETS DE RESTAURATION

La Banque Nationale Agricole se propose de lancer un Appel d'Offres pour la conclusion d'un marché pour la fourniture des tickets de restauration personnalisés et numérotés en carnets de 20 tickets valable dans les différents établissements conventionnés avec le(s) soumissionnaire(s) pour une période d'une année renouvelable deux fois au maximum.

Le nombre de tickets maximum à commander annuellement est arrêté comme suit:

Article	Unité	Quantité
Ticket restaurant d'une valeur de onze dinars (11,000 DT)	Ticket	414.000

Ne peuvent soumissionner au présent appel d'offres, que les entreprises ayant réalisées au moins une référence en matière de fourniture des tickets de restauration d'un montant supérieure ou égale à 1.000.000 dinars /an, et ce, à partir de l'année 2022.

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres, doivent retirer le cahier des charges auprès de la B.N.A « Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Siège Social Tour B Imm. EPI, 14ème étage- 14 Rue de Syrie- Tunis 1001 », et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le versement de la somme de 100,000 dinars dans le compte N° 953.2148.2148.03 (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis) et le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A - Avenue Mohamed V 1002 Tunis, au plus tard le **17/11/2026 à 11H00**, date et heure limite de réception des offres (**le cachet du bureau d'ordre central faisant foi**).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

A NE PAS OUVRIR- APPEL D'OFFRES BNA N°18/2026
« FOURNITURE DES TICKETS DE RESTAURATION »

Cette enveloppe devra contenir :

- Les pièces administratives énumérées au niveau de l'article 7 du cahier des charges
- La caution provisoire est fixée au montant de quarante Cinq mille dinars (45.000,000 DT)
- Une enveloppe A : portant la mention " dossier technique" (Cf. article 7 du cahier des charges)
- Une enveloppe B : portant la mention "Dossier financier" (Cf. article 7 du cahier des charges)

Les petites et moyennes entreprises sont appelées à fournir, au niveau de leurs offres, une caution bancaire sous peine de rejet.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le 17**/11/2025 à 14H00** à la tour B - Immeuble EPI (ancien local de la BAD), 14 Rue de Syrie (SPCM 14ème étage).

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.